

## CONVOCAATION A LA SEANCE PUBLIQUE DU

### CONSEIL COMMUNAL

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir

**Vendredi, le 23 décembre 2022 à 9.00 heures**  
**en la salle des séances de l'Hôtel de Ville à Remich pour délibérer sur l'ordre du jour ci-après :**

#### **A. Séance à huis clos**

1. Engagement d'un employé communal, groupe d'indemnité B1, sous-groupe éducatif et psycho-social

#### **B. Séance publique**

2. Avis du conseil communal concernant l'avant-projet de règlement grand-ducal déclarant zone protégée d'intérêt national sous forme de réserve naturelle et de corridor écologique, la zone « Scheierbiert / Maaachergrouf » sise sur les territoires des communes de Bous, Mondorf-les-Bains, Remich et Schengen
3. Approbation de deux contrats de fermage
4. Approbation d'un avenant à la convention entre la Ville de Remich et Valorlux
5. Discussion et approbation du budget rectifié de l'exercice 2022 et du budget initial pour l'exercice 2023

La séance se terminera par la communication d'affaires courantes et de questions des conseillers communaux.

Remich, le 16 décembre 2022

Pour le collège des bourgmestre et échevins :

Le bourgmestre,



le secrétaire communal,

